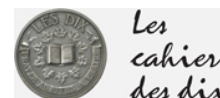


Les Cahiers des Dix



L'art de la numismatique au Canada

Victor Morin, LL.D., M.S.R.C.

Numéro 17, 1952

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1080063ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1080063ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Morin, V. (1952). L'art de la numismatique au Canada. *Les Cahiers des Dix*, (17), 54–83. <https://doi.org/10.7202/1080063ar>

Tous droits réservés © Les Éditions La Liberté,

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

L'art de la numismatique au Canada

Par VICTOR MORIN, LL.D., M.S.R.C.

La *Numismatique* est la science des *Monnaies* et des *Médailles* et l'Art allie sa beauté à la dextérité de l'ouvrier pour en réaliser la conception.

On désigne sous le vocable de « monnaie » des pièces de métal frappées par l'autorité souveraine afin de faciliter les échanges commerciaux en supprimant les inconvénients du troc; par extension, cette définition s'applique à certaines valeurs fictives d'usage courant qui sont dites « fiduciaires », telles que les billets de banque.

Les « médailles » sont de menues oeuvres d'art destinées à honorer la mémoire d'un personnage illustre ou le souvenir d'un événement marquant. Ce sont de petits monuments portatifs qui en vulgarisent la renommée au foyer de la famille ou dans le cadre esthétique d'un musée. La statue solitaire qui s'élève somptueusement sur la place publique provoque l'admiration du touriste, mais les passants seuls peuvent l'apprécier. La médaille, au contraire, est multiple; elle voyage et pénètre partout; elle va recueillir les suffrages des sédentaires au tréfond même des pays inconnus, tout autant que ceux des visiteurs de collections précieusement amassées.

On peut cataloguer les médailles en diverses catégories suivant la pensée qui a présidé à leur exécution. Notons principalement les *médailles religieuses* et les *insignes de sociétés*, celles qui rappellent un *événement historique* ou la *mémoire des grands hommes*, les *médailles de campagnes militaires* et de *distinctions honorifiques*, celles qui sont commandées par des *personnages officiels* à l'occasion de leur intronisation, par des *institutions éducationnelles* ou par des *mécènes en distribution comme récompenses*. On a même frappé des *médailles satiriques* qui sont destinées à ridiculiser un homme ou un fait qui n'a pas l'heur de plaire à tous, mais celles-ci sont généralement d'un goût douteux.

Les « plaquettes » se prêtent admirablement à la représentation d'une *scène historique* à raison de leur forme rectangulaire qu'on peut assimiler à un tableau.

Enfin, les « jetons » sont plus particulièrement utilisés comme réclame ou substituts de monnaie.

Ces indications générales étant exposées, nous donnerons tout d'abord quelques renseignements sur l'évolution du procédé de fabrication de ces diverses pièces et nous entrerons ensuite dans le détail de leur diffusion.

ÉVOLUTION DE L'ART NUMISMATIQUE

L'invention de la monnaie est attribuée à la Grèce pour ses échanges avec les autres pays du monde et elle remonte à 650 ans avant l'ère chrétienne. Ses pièces étaient tout d'abord en or ou en argent, offrant un dessin d'un seul côté et un poinçon de l'autre, mais elles ne tardèrent pas à atteindre un haut degré de perfection artistique au point qu'elles font encore aujourd'hui notre admiration. La beauté des monnaies de Syracuse n'a jamais été dépassée.

Rome a suivi cet exemple un millénaire plus tard. Ses pièces ne consistaient à l'origine qu'en « As » de bronze fondu représentant la double figure de Janus voyant à la fois le passé et l'avenir et pesant jusqu'à une livre. En s'améliorant constamment, elles en vinrent à remplacer celles de la Grèce dans le commerce mondial et leur plus haute perfection fut atteinte sous le règne des empereurs, inauguré 27 ans avant la naissance du Christ et qui dura jusqu'à la chute de l'Empire (en l'an 395).

On désigne sous le nom de « Moyen âge » l'espace de temps qui s'est écoulé depuis la naissance des divers États constitués sur les ruines de l'Empire romain jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II en 1453, mais cette époque n'a pas produit de pièces remarquables.

Le sens artistique s'est ressaisi sous la « Renaissance » pour atteindre son plus haut degré dans l'« Ère moderne » et c'est en

France, sous le règne de Louis XIV, qu'il s'est manifesté avec le plus d'intensité. Après avoir fléchi quelque peu au XVIII^e siècle, les travaux des artistes français de l'époque contemporaine se comparent honorablement avec ceux de leurs devanciers.

L'Angleterre a produit d'excellents artistes en médaille, parmi lesquels on compte trois générations de la famille Wyon qui ont produit des oeuvres de toute beauté pendant plus d'un siècle; mais il est curieux d'observer que quelques-uns de ses principaux graveurs, tels que Pistrucci et Roettier soient d'origines étrangères. Le genre de la médaille anglaise proprement dite est plus tranché, plus viril si nous pouvons ainsi parler, que celui des médailles françaises dont les sujets se fondent dans le métal et s'en élèvent, pour ainsi dire, avec la grâce d'une sirène émergeant d'une vague avec laquelle son corps se confond.

La médaille italienne, qui remonte à la Renaissance avec Pisanello, vient à mon avis en troisième lieu comme exécution artistique parmi les pièces modernes, puis la médaille espagnole et enfin la médaille allemande qui est restée rude et presque barbare, si nous pouvons nous servir de cette expression à l'endroit d'un objet d'art, sauf à s'incliner devant les conceptions magistrales d'Albert Durer.

Les produits des Pays-Bas se rapprochent de ceux de leurs voisins respectifs, la médaille belge s'efforçant de ressembler à la française, et la médaille hollandaise trahissant un caractère quelque peu germanique. La Suède a frappé de très belles pièces, tandis que l'Autriche, la Pologne et la Russie s'apparentent à l'Allemagne sous plusieurs rapports avec une tendance à évoluer vers l'art moderne.

LES PROCÉDÉS D'EXÉCUTION

Les procédés originaux de fabrication de ces pièces étaient très simples. On gravait, en creux sur une matrice, la figure qu'on voulait reproduire en relief, puis on la martelait sur une pièce de métal ou on la coulait dans un moule en sable fin. Cet art primitif a beaucoup évolué depuis lors; les graveurs ont continué à buriner

leurs oeuvres et ont produit des merveilles, mais les sculpteurs sont entrés en lice avec des moulages au moyen desquels on prépare, par un procédé purement mécanique, les matrices destinées à la frappe.

Lorsque celles-ci sont prêtes, on les place dans des presses ou « balanciers » dont la puissance de compression est énorme et on donne au « flan » qui doit en recevoir l'impression plusieurs frappes successives suivant le relief qu'on veut donner à la pièce. Pour empêcher l'évasement du métal, on l'entoure d'un anneau d'acier de la dimension exacte de la matrice et sur lequel on mettra des hachures ou même des lettres, suivant l'apparence qu'on veut donner à la tranche. En France, on indique sur cet anneau le nom du métal employé afin d'éviter les supercheries.

Si la trempe de la matrice est trop dure, elle est sujette à se briser après quelques impressions et l'on trouve fréquemment, dans les pièces anciennes, des échantillons qui portent des fissures attribuables à cette cause; d'autre part, si le métal est trop mou, il « bavera » dans la frappe et ne produira qu'une pièce fautive. Le choix de l'acier qui sert à la préparation de la matrice influera donc beaucoup sur la perfection de l'oeuvre à produire; c'est pourquoi l'expert appelé à juger de la qualité du matériel employé et du degré de la trempe devra connaître à fond les secrets de son art.

Ce procédé exige un grand soin; il faut d'abord chauffer la matrice au point où elle deviendra rouge clair, après quoi on la laissera refroidir graduellement dans un creuset de poudre de charbon animal. Dans l'ancien procédé du graveur, lorsqu'il travaillait directement au burin, il arrivait que si l'ouvrier procédant à la trempe n'apportait pas le soin voulu, la matrice était gâtée et l'on perdait ainsi le travail de plusieurs mois. Cet inconvénient ne se présente plus avec le moulage suivi du travail mécanique au tour, car la perte d'une matrice par suite de trempe trop dure ou trop molle ne produit qu'un retard et l'on peut obtenir, en reprenant quelques tours de roue, une nouvelle matrice exactement semblable à la première. Ce n'est plus de la gravure, c'est de la sculpture mécanique.

Bien qu'en principe on puisse frapper les médailles directement avec la matrice, on n'expose pas ainsi ce morceau délicat la plupart du temps; on se contente d'en tirer une impression en relief sur un bloc d'acier qui deviendra un « poinçon ». Ce poinçon servira à son tour à produire des « coins » en aussi grande quantité qu'on le désirera, sans avoir à recourir à la matrice originale et ce sont eux qui, dans la pratique, serviront à l'impression des pièces.

On rencontre souvent des produits *apocryphes*, c'est-à-dire qui n'ont pas été frappés avec les coins de la matrice originale mais qui ont été reproduits plus tard par un procédé mécanique tels que le *coulage*. Cette supercherie s'obtient en préparant un moule de poudre d'os carbonisés sur lequel on fait l'empreinte d'une pièce véritable et qui sert ensuite à recevoir du métal en fusion reproduisant la pièce ainsi empreinte. Il est toujours assez facile aux connaisseurs de découvrir ces duperies; ce n'est plus une pièce « frappée » mais prosaïquement « coulée » qui est loin d'avoir la même valeur d'exécution.

LA NUMISMATIQUE AU NOUVEAU-MONDE

Après avoir jeté ce rapide coup d'oeil sur l'évolution de la numismatique européenne et ses procédés d'exécution, voyons maintenant sa naissance et son développement en Amérique.

L'histoire d'Espagne nous enseigne qu'un Hôtel de la Monnaie frappait des pièces à Mexico dès l'année 1537. Il avait été établi en vertu d'un rescrit impérial afin de co-ordonner l'émission de lingots d'argent que Cortès avait étampés dès l'organisation de son gouvernement nouvellement établi. Mais on a constaté qu'avant la conquête espagnole, les Aztèques fabriquaient déjà des pièces de cuivre, non étampées, d'environ quatre pouces de diamètre affectant quelque peu la forme d'un « tau » à tête arrondie, qui semble leur avoir servi d'étalon pour l'échange de leurs produits.⁽¹⁾

(1) Je possède une de ces pièces qui m'a été offerte par un archéologue français de retour du Mexique, en reconnaissance d'un service rendu.

Quant aux Colonies anglaises d'Amérique, il est intéressant d'observer que la première pièce frappée en Angleterre à leur intention fut celle des Iles Bermudes qui font encore partie du domaine britannique et son histoire est assez curieuse. Ces îles furent découvertes en 1522 par Juan Bermudez, navigateur espagnol qui leur donna son nom mais qui n'y a fait aucun établissement. Un navire espagnol, qui transportait une cargaison de porcs aux Indes Occidentales s'y est perdu corps et biens dans un naufrage par la suite, mais les soyeux et gras quadrupèdes purent nager et peuplèrent ces îles de nombreux descendants. Henry May y fit naufrage à son tour en 1592, de même que sir Thomas Gates et son contingent de cent cinquante colons destinés à la Virginie en 1609; ils y subsistèrent pendant neuf mois grâce à la chair des porcs sauvages et, lorsque sir George Sommers y établit sa colonie l'année suivante en lui donnant son nom, il fit frapper en Angleterre, à l'usage de ses habitants, deux pièces de bronze représentant d'un côté un bateau voguant à toutes voiles et de l'autre un cochon entouré de l'inscription « Sommers Island » avec, pour les unes, le chiffre romain XII représentant sa valeur en deniers et, pour les autres, l'indication VI.

La frappe des pièces en usage dans les colonies anglaises qui font aujourd'hui partie des États-Unis, se fit en Angleterre jusqu'à 1652, époque à laquelle un premier Hôtel de la Monnaie fut établi à Boston et produisit des pièces de bronze portant pour toute inscription les initiales « N E » (signifiant New England) à l'avvers et le chiffre XII, VI ou III au revers pour en indiquer la valeur. D'autres Hôtels de la Monnaie furent établis dans divers États par la suite et ce n'est qu'en 1792 que le Premier Hôtel Officiel du pays fut inauguré à Philadelphie par le président Washington.

La plus ancienne médaille historique frappée aux ateliers d'État semble être celle qui fut offerte par la ville de Philadelphie aux officiers de l'expédition qui détruisit le village indien de Kittanning, sous le commandement du colonel Armstrong, le 8 septembre 1756; mais après l'établissement de la Monnaie Fédérale en 1792, de

nombreuses et belles pièces historiques, honorifiques, présidentielles et autres y furent exécutées.

LE COURS MONÉTAIRE AU CANADA

Découvert et colonisé par la France, mais presque continuellement en guerre avec ses seuls voisins les colons de la Nouvelle-Angleterre et leurs alliés indiens, le Canada du XVII^e siècle ne pouvait évidemment étayer ses transactions commerciales de l'intérieur sur d'autre monnaie que celle de la mère-patrie ou sur le troc. Pays de pêche et de fourrures, les unités monétaires du change étaient la peau d'anguille pour les menues valeurs et la fourrure de castor pour les plus importantes. Il y avait bien aussi les grains de *wampum* faits de coquillages blancs et bleus que les Indiens enfilaient sur des lanières de peau mais, outre le fait que ce numéraire n'avait guère de cours qu'avec les tribus, il ne tarda pas à tomber en discrédit par l'importation de verroterie européenne.

Les premières pièces émises par la France pour ses Colonies d'Amérique furent une pièce d'argent de 15 sols et une autre de 5 sols, gravées par Warin à l'effigie du roi Louis XIV, avec l'écusson « d'azur à trois fleurs de lis d'or », sommé de la couronne royale et entouré de l'inscription *Gloriam regni tui dicent, 1670* au revers. (Voir figure 2). Il n'existe plus qu'une demi-douzaine de ces pièces dans les collections de numismatique; aussi sont-elles évaluées à des prix de fantaisie, celle de la collection Parsons ayant été adjugée au prix de \$605.00 en 1914 et celle de la collection Wilson à \$410.00 en 1926; cette dernière est aujourd'hui au musée du Château de Ramzey.

Il fut cependant émis, la même année, un « Double » en cuivre de 15 deniers portant à l'avvers la lettre L sommée de la couronne royale avec l'inscription *Ludovicus XIV D. Gr. Fran. et Nav. Rex*, et la date 1670, tandis que le revers portait les mots *Double de La Merique françoise* avec la lettre A (poinçon de la Monnaie de Paris) et les trois fleurs de lis des rois Bourbons. (Voir figure 3). D'autres piè-

ces, également destinées aux Colonies Françaises de l'Amérique, furent frappées sous le règne de Louis XV en 1717, en 1721 et en 1738, mais les plus connues sont les *jetons* que ce monarque fit frapper de 1751 à 1758 à l'usage de ses Colonies et qui servaient à faciliter les calculs de comptage en *livres, sols* et *deniers* dans une boîte divisée en trois compartiments à cet effet.⁽²⁾

Entre temps, le numéraire se faisait rare en Nouvelle-France à cette époque où les communications maritimes étaient interrompues par la glace du fleuve Saint-Laurent d'octobre à mai, alors qu'il fallait pourvoir quand même à la solde des troupes pour leur subsistance. Dans cette impasse, l'intendant Jacques de Meulles s'avisa d'un expédient qui lui réussit à merveille en 1685 et qui se continua pendant quatre-vingts ans au bénéfice de ses successeurs, mais à la perte des détenteurs. A défaut de matériel approprié à cet usage, il coupa des cartes à jouer en quatre morceaux sur lesquels il inscrivit à la plume la valeur de la pièce ainsi émise, avec la signature du gouverneur, de l'intendant et du commis de la trésorerie, revêtue des sceaux des deux premiers signataires, et il rendit une ordonnance obligeant tous les habitants du pays à les accepter comme paiement sous garantie de leur remboursement. (Voir figure 1).

On peut donc constater une fois de plus qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, car ces *Monnaies de cartes* étaient, en somme, les ancêtres de nos billets de banque.⁽³⁾ Avec le cours des ans, elles

(2) La « livre » valait 20 sous et le « sol » 12 deniers. En les comparant aux dollars et cents de notre monnaie actuelle, la livre de 20 sous représentait $16\frac{2}{3}$ cents; il fallait donc 120 sous pour former un dollar. C'est ce qu'on doit comprendre par l'expression « ancien cours » dans les vieux actes de notaires et dans le parler populaire des anciens du « bon vieux temps » où « trente sous » doit se traduire par *vingt-cinq cents* et « quatre livre dix » (sous) par *soixante-quinze cents*.

(3) Dans un article publié par le *Bulletin des Recherches Historiques* en novembre 1910, Benjamin Sulte écrivait à ce sujet : « C'est le premier papier-monnaie ayant le cours de l'argent monnayé, dont les enfants de Japhet aient connu l'emploi. Ni l'Europe, ni l'Amérique ne s'étaient avisés d'un pareil bouche-trou dans un moment de crise. L'expédient a fait école. »

furent émises sur des cartons de diverses formes et dimensions, les uns inscrits dans le sens large de la carte et les autres dans le sens étroit, les uns sans coupure et d'autres avec les angles coupés, afin que les illettrés, alors fort nombreux en ce pays, pussent en vérifier la valeur d'un simple coup d'oeil et il en fut émis de quatorze dénominations différentes depuis sept sols six deniers ($7\frac{1}{2}$ sous) jusqu'à cent livres.

Cette première émission de monnaies de cartes fut rappelée en 1717 et rachetée à la moitié de sa valeur; mais les commerçants avaient trouvé ce système tellement commode qu'ils en demandèrent le rétablissement dès l'année suivante. On y revint donc en en faisant cette fois l'émission sur des cartons blancs jusqu'à la fin du régime français. Après la cession du Canada à l'Angleterre par le Traité de Paris (10 février 1763), la France se trouvait dans l'obligation de faire honneur à la signature de ses représentants en ce pays, mais elle ne pouvait logiquement rester indéfiniment chargée de cette obligation. Le Conseil d'Etat publia donc un arrêt en date du 29 juin 1764 invitant les porteurs de cette monnaie à se faire rembourser à raison du quart de leur chiffre sous un délai qui fut prolongé à trois reprises jusqu'au 20 février 1768 après quoi ces pièces seront sans valeur. La plupart de leurs détenteurs profitèrent de cette offre et les pièces ainsi remboursées furent détruites; les autres ont été perdues au cours des années, de sorte qu'il en reste à peine quelques exemplaires dans les musées de numismatique et dans quelques collections privées.⁽⁴⁾

Devenus sujets britanniques à partir de 1760, les Canadiens qui étaient en affaires durent s'astreindre à compter en *pounds*, *shillings* et *pence*, mais dans les campagnes où l'on était plus illettré et où l'on avait toujours machinalement compté en *livres* de vingt *sous*, la transition fut difficile, si bien qu'un siècle plus tard ces expressions étaient encore d'usage courant chez nos bonnes gens; on se bornait

(4) J'ai l'avantage d'en posséder quelques échantillons dans ma collection de monnaies canadiennes, ainsi qu'un exemplaire de l'édit du rappel de ces pièces.

à leur ajouter le qualificatif « ancien cours » afin de distinguer la « livre » française de son homonyme anglais qui valait près de trente fois plus qu'elle.

Les monnaies anglaises furent naturellement importées en grande quantité et, comme elles avaient également cours en Nouvelle-Angleterre, la circulation en fut augmentée d'autant dans notre pays. D'autre part, il existait encore ici nombre de « louis » français, de « livres » et de « sols » de l'ancien régime auxquels nos pères étaient habitués et avec lesquels ils comptaient beaucoup plus volontiers qu'avec les calculs compliqués de douze *pence* pour un *shilling* et de vingt *shillings* pour une *pound*. Cette situation se compliquait encore du fait que notre commerce avec les Antilles avait introduit au pays la *piastre* espagnole, caractérisée par les deux colonnes d'Hercule avec la devise *Plus ultra*, et la *pistole*, de même origine, qui en valait le double.⁽⁵⁾

Par surcroît, les commerçants de la Nouvelle-Ecosse qui trafiquaient avec la Nouvelle-Angleterre avaient introduit au pays la « *livre d'Halifax* » qui valait *quatre shillings* et *quatre pence* de moins que la *livre sterling* d'Angleterre et c'est cette valeur, égale à *quatre dollars*, qui eut cours au Canada jusqu'au 1er janvier 1858, date de son abolition.

La « Province du Canada » fit alors frapper des pièces d'argent de 5, 10 et 20 cents et des pièces de bronze de 1 cent, et les Néo-Écossais, dont la réputation d'économie était déjà bien établie, en firent frapper d'autres de 1/2 cent. En jetant un coup d'oeil sur ces petites pièces qui étaient d'un maniement si facile, on se demande avec raison pourquoi nous avoir remplacé nos jolis 5 cents en argent par ces encombrantes rondelles de nickel que les escrocs réussissent parfois à nous passer pour des 25 cents? On a pourtant fait preuve

(5) On prétend que le nom de Trois-Pistoles fut donné à ce joli village du Bas Saint-Laurent parce qu'un voyageur aurait payé ce prix pour s'y faire traverser en bateau de pêche de l'autre côté du fleuve. Dans le langage des Canadiens de langue française, la « *piastre* » est longtemps restée synonyme du « *dollar* » américain.

d'un meilleur jugement en substituant aux lourdes pièces de bronze d'un et deux sous d'autrefois les menues cents d'aujourd'hui. Il est vrai qu'elles ne nous servent guère plus qu'à payer nos taxes de vente et acheter à 99 cents les objets qu'on nous vendait autrefois 50; mais s'imagine-t-on quelle charge de métal il nous faudrait aujourd'hui porter pour nos transactions courantes s'il nous fallait encore les encaisser? En cela, c'est au moins un progrès. (Voir figures 7 et 8).

Dans leurs opérations commerciales, les Canadiens de langue française assimilaient la valeur de la livre d'Halifax à celle du *louis* d'or français qu'ils n'avaient pas encore oublié, d'autant plus que le signe s'en exprimait par un « L » traversé d'un trait horizontal. Aussi, se servaient-ils couramment des expressions *louis*, *chelins* et *deniers* pour traduire *pound*, *shilling* et *pence*.

Lorsque l'indépendance des Treize Colonies d'Amérique révoltées contre l'Angleterre eut été reconnue par le traité de Versailles (en 1783), le gouvernement fédéral de ce pays établit le cours du change en *dollars* et *cents*, remplaça les divers Hôtels de Monnaie des États par un Hôtel Central à Philadelphie et y frappa de nombreuses pièces dont la circulation s'étendit considérablement au Canada.

Pour faire échec à l'envahissement de cette monnaie d'origine américaine en ce pays, nos marchands de langue anglaise firent frapper à Birmingham en Angleterre, de 1812 à 1816, des *pennies* et *half pennies* destinés au Canada, représentant à l'avvers le buste du *Field Marshall Wellington*, et au revers *Britannia* assise et tendant un rameau d'olivier.

Cet exemple, doublé de celui des monnaies de cartes, fut suivi par les Patriotes de 1837 afin de se procurer des fonds pour leurs activités militaires. Ils firent graver des pièces d'un sou, dont il existe un grand nombre de variétés, qui sont connues sous la désignation générale de « Sous-bouquet », portant à l'avvers un bouquet de roses, chardons, trèfles, épis de blé et feuilles de chêne entouré de l'inscription AGRICULTURE ET COMMERCE, BAS-CANADA, et au revers une couronne de laurier entourant l'indication UN SOU et en-

tourée des mots **TOKEN, MONTREAL**. (Voir figure 13); ils s'entendirent avec la *Distillerie de Saint-Denis* dont le président était Wolfred Nelson, chef des Patriotes militants⁽⁶⁾, pour émettre des bons au porteur qui avaient cours chez les cultivateurs par l'entremise d'un commerçant du nom de Souigny; il achetait leur grain, le faisait distiller chez Nelson et leur vendait une partie du produit liquide dont ils acquittaient le prix en « bons de la distillerie » et en « Sous-token », tandis que le reste servait à l'armement des insurrectionnistes.

Le *token* n'était pas une monnaie officielle; c'était un *jeton* émis soit par des institutions de confiance telles que la Banque de Montréal, la Banque de Québec, la Banque de la Cité et la Banque du Peuple, ou par de simples particuliers. Le concessionnaire des îles de la Madeleine fit frapper, à l'usage de son domaine, une pièce de deux sous qui représentait à l'avvers un phoque couché sur une banquise, avec l'inscription *Magdalen Island Token 1815* et au revers une morue ouverte et salée entourée de la légende *Success to the Fishery, one penny*. Ces tokens ne jouissaient que d'une confiance relative mais, vu la rareté du numéraire, elles étaient généralement acceptées lorsqu'elles étaient en cuivre. Quelques-uns cependant n'avaient pas d'autres cours que chez leurs émetteurs.

Certaines pièces de monnaie de fabrication privée au Canada portent une date plus ancienne, telle que la pièce Tiffin évidemment émise dans le but de faire concurrence aux *pennies* de Wellington qui avaient été frappés en Angleterre avec le millésime 1812, mais dont l'importation était devenue illégale par suite d'une loi récemment adoptée. Il est regrettable en effet de dire qu'il existe des supercheries en numismatique (naturellement restreintes à l'industrie privée) tout comme en imprimerie. C'est ainsi qu'une pièce à l'effigie de Wellington porte la date de 1805 avec l'inscription « Field Marshall Wellington » alors qu'à cette époque il n'était encore que « Général

(6) Il fut exilé aux Bermudes pour sa participation à l'insurrection, mais revint au pays après la loi d'amnistie et fut plus tard élu à la mairie de Montréal.

Wellesley » et ne fut élevé à la pairie qu'en 1809. La première pièce de monnaie régulière émise pour ce pays fut le *penny* de Nouvelle-Écosse portant la date de 1823 et l'effigie de George IV.

MÉDAILLES RELIGIEUSES ET DE SOCIÉTÉS

La découverte du Nouveau-Monde a été tout aussitôt suivie de l'établissement du christianisme dans ces nouvelles terres. Les religieux espagnols ont rapidement couvert le Mexique, les Antilles et le Pérou de ces « églises de missions » qui en ornent encore si pittoresquement le paysage, de même que les missionnaires français ont évangélisé les indigènes des terres découvertes dans la partie nord du continent américain depuis la baie d'Hudson jusqu'au golfe du Mexique.

Les sacramentaux ordinaires de croix, médailles et images pieuses faisaient naturellement partie des accessoires de la propagande évangélique et les néophytes appréciaient au plus haut degré les dons qui leur en étaient faits. La plus ancienne médaille religieuse destinée nominativement à l'Amérique semble être celle de *Notre Dame de Guadeloupe* en date de 1682. Elle mesure 45 x 38 millimètres avec bélière et anneau de suspension, et représente à l'avvers la Vierge debout sur un croissant dans les nuages, entourée d'une gloire, avec la légende « N. S. D. GVADALVPE DE MEXICO OR. PR. N. ROMA » et, dans le champ, l'année « 16-82 », tandis qu'au revers on voit le buste auréolé de saint François d'Assise, en habit de moine, les mains jointes, levant les yeux au ciel et la légende « SAN FRANCESCO, O.P. »

Une petite médaille de saint Paul en avers et de sainte Rose de Lima au revers a été trouvée sur l'emplacement du village indien de Scipioville, dans le comté de Cayuga, État de New-York, dont la mission indienne n'a duré que de 1656 à 1687 et le Rev. W.-M. Beauchamp, qui a publié de nombreux ouvrages sur les antiquités iroquoises, a découvert quantité d'autres médailles religieuses dans les sépultures des anciens villages de cet État, dont il attribue la distribu-

tion aux missionnaires jésuites de la Nouvelle-France. Il les a consignées avec illustrations dans un rapport adressé au New York State Museum en 1903, intitulé *Metallic Ornaments of the New York Indians*.

La médaille de fabrication purement canadienne, commanditée pour le prosélytisme religieux ou pour les institutions et sociétés culturelles, ne commence à sortir de ses langes, pour ainsi dire, que depuis environ trois quarts de siècle; ses premières manifestations, plutôt frustes, remontent cependant aux médailles de Tempérance frappées cinquante ans auparavant. La plus ancienne de ces pièces semble être celle de la Société de Tempérance de la Nouvelle-Écosse, frappée en 1832; sa soeur cadette, gravée pour le compte de l'Association de Tempérance de Montréal, porte la date de 1839 et le graveur Arnault en signait une autre en langue anglaise pour le compte du Rev. P. Phelan, également à Montréal l'année suivante.

Les maisons d'éducation ont ensuite fait frapper des médailles pour récompense de fin d'année scolaire; les bienfaiteurs et personnages officiels suivirent cet exemple et bientôt on en vit s'épanouir une floraison généreuse dans la numismatique canadienne. Citons notamment les belles médailles des Universités Laval, McGill⁽⁷⁾, de Toronto et d'Ottawa, celles des divers Collèges, Écoles Normales et Sociétés Scientifiques et Littéraires.

La série des médailles officielles des gouverneurs du Canada et des lieutenants-gouverneurs des provinces forment une collection très recherchée, la première commençant avec lord Dufferin (1872-1878) et la seconde avec l'hon. L.-F.-R. Masson (1884-1887). Signalons enfin la belle pièce de grand module de la Société Juridique d'Ontario, celle de la Société Littéraire et Historique de Québec, celle de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal et les prix de concours ins-

(7) Dans un petit livre très rare et recherché des connaisseurs, Alfred Sandham a commenté, avec illustrations, l'importante série des médailles de Facultés et Écoles de cette université émises de 1860 à 1875.

titués par la Société Royale du Canada, par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et par la Société Historique de la même ville.

Les événements marquants de l'histoire s'apparentent quelque peu aux pièces de cette catégorie; aussi n'aurions-nous garde d'oublier la belle médaille frappée à l'occasion du Troisième Centenaire de la Ville de Québec, en 1908. La ville de Montréal s'étant fatalement trouvée à célébrer le sien pendant la dernière guerre mondiale, les circonstances ne lui ont pas permis de suivre son exemple à cette occasion.

Parmi les insignes de sociétés qui jouissent d'une haute célébrité dans la numismatique canadienne, il y a lieu de rappeler les médailles des membres du *Beaver Club* qui remontent à une époque plus lointaine que celles dont nous venons de parler, puisqu'elles existaient à la fin du XVIII^e siècle; également celles des *Frères du Canada*, société évidemment maçonnique, dont l'insigne porte la date de 1786. Mais il faut se rappeler que ces pièces étaient gravées et non pas frappées, de sorte qu'elles n'entrent pas dans le cadre de cet article.

LES MÉDAILLES DÉCERNÉES AUX INDIENS

La série des distinctions honorifiques qui sont plus particulièrement recherchées des collectionneurs de *Canadiana*, bien qu'elles n'aient pas été produites en ce pays, est désignée dans les traités de cette science sous le nom de MÉDAILLES DE CHEFS SAUVAGES. Elles remontent aux premiers temps de la colonisation et leur distribution s'en est continuée presque sans interruption jusqu'à l'époque contemporaine, ou du moins aussi longtemps que les Blancs ont eu intérêt à s'assurer le bon vouloir et l'appui des tribus indiennes dans leurs luttes incessantes pour la possession du Nouveau-Monde.

Ces pièces, qui sont souvent d'une grande beauté artistique, n'ont pas toujours été originairement émises à l'intention des Indiens. On donnait aux chefs des tribus que l'on voulait se rendre favorables des médailles européennes qui reproduisaient l'effigie du souverain à l'occasion d'un événement quelconque, et le récipiendaire se trou-

vait fort honoré de recevoir le portrait du « Grand Ononthio », sans attacher d'importance à la scène historique du revers. La plus ancienne qui soit connue est celle de Louis XIV, frappée en 1693 à l'occasion de la naissance du duc de Berri; il en fut gravé de divers modules par Roussel, Hardy, Mauger et Bellin mais toutes portent à l'avvers l'effigie du Roi Soleil et au revers celles de son fils le Dauphin et des trois enfants de ce dernier : le duc de Bourgogne, le duc d'Anjou et le duc de Berri, avec les mots : *Felicitas domus augustae*. (Voir figure 4). Les chefs à qui elles furent décernées avaient ainsi les portraits de toute la famille royale. On n'en connaît qu'un exemplaire authentique en argent qui se trouve dans la collection de l'Université Laval à Québec, mais il en fut fait de nouvelles frappes à divers reprises et presque toutes en bronze.

Les Indiens à qui les traiteurs avaient offert des pièces d'argent en échange de leurs fourrures, se montrèrent beaucoup plus avides de ces médailles dont le module était plus grand et, comme la monnaie n'avait pas cours chez eux, ils considérèrent ces pièces comme des objets d'ornement et les suspendirent à leur cou, les prisant d'autant plus que la pièce était plus grande. Les gouverneurs anglais firent de même pour attacher les tribus indiennes au sort des colonies anglaises d'Amérique, et il arrivait parfois qu'un chef récipiendaire d'une médaille changeait tout simplement d'allégeance en la troquant pour celle du souverain ennemi. Il est même arrivé des cas où l'adversaire, n'ayant pas de médaille de rechange en disponibilité, s'est contenté d'y poinçonner le nom de son roi en martelant celui de l'effigie originaire, sachant que la ressemblance ne serait pas contestée par le transfuge.

Toutes ces médailles destinées aux chefs indiens furent de provenance européenne, ainsi que nous venons de dire et, au fur et à mesure de l'évolution de l'art de la médaille, on en vint à produire de très belles pièces; notons en particulier celles qui furent émises par Louis XIV et Louis XV, celles de George II et George III et principalement la belle médaille de la reine Victoria gravée par

Wyon en 1840 et qui fut utilisée vingt ans plus tard, lors de la visite du prince de Galles au Canada, en gravant tout simplement à côté du buste de la reine les trois plumes d'autruche du prince et sa devise : « *Ich dien* » avec la date « 1860 ».

La médaille élaborée de trois pouces de diamètre qui fut frappée en Angleterre à l'occasion de la Confédération Canadienne servit, en notre pays, à une manipulation destinée à en produire, à l'intention des chefs sauvages, une autre qui n'est pas précisément à la gloire de notre numismatique. Pour satisfaire le goût des Indiens, qui se trouvaient d'autant plus honorés de la présentation d'une médaille que le module en était plus grand, le gouvernement canadien confia à un orfèvre de Montréal du nom de Hendry le soin de préparer, pour le traité indien de 1872, une pièce de grande dimension; comme Hendry n'avait pas l'outillage voulu pour cette fin, il proposa une supercherie qui fut acceptée mais qui ne tarda pas à être découverte. Prenant la médaille de la Confédération, il en coula des répliques auxquelles il ajouta une bande circulaire de trois huitièmes de pouce portant d'un côté les mots : « *Dominion of Canada, Chiefs Medal 1872* » et de l'autre côté les mots : « *Indians of the North-West Territories* ». Ces objets avaient toute l'apparence d'une médaille d'argent, mais n'étaient que des électrotypes recouverts d'une mince couche d'argent au moyen de la galvanoplastie; aussi les chefs indiens qui les reçurent d'abord avec une grande joie, à cause de leurs dimensions imposantes, s'aperçurent bientôt de la tromperie et récriminèrent avec tant d'énergie, qu'on retira ces pièces en les échangeant l'année suivante pour d'autres d'un module plus petit mais d'argent massif.

Ces dernières médailles furent gravées par Wyon et frappées à Londres, de même que celles des autres traités passés entre le gouvernement et les tribus indiennes pour l'acquisition de leurs territoires sous le règne de la reine Victoria. Les derniers de ces traités, passés sous Edouard VII et George V, ont été accompagnés de la présentation de médailles fabriquées au Canada, mais elles sont très peu

artistiques, de sorte que la tentative de production canadienne de ces pièces n'eut pas un succès bien éclatant.

Disons cependant qu'à l'occasion de la visite du duc d'York (plus tard George V) en 1901, la maison Ellis, de Toronto, frappa une médaille suffisamment artistique dont la distribution fut faite par le duc et la duchesse au cours de leur voyage parmi les tribus du Nord-Ouest.

Après la proclamation de l'indépendance des États-Unis, la nouvelle république trouva utile à son tour de rechercher les amitiés indiennes en présentant des médailles à leurs chefs. La plus ancienne remonte à l'année 1780 et représente un officier et un chef sauvage assis l'un près de l'autre et fumant le calumet de paix; elle porte l'inscription : *Happy while united*. Vient ensuite la série des médailles destinées au même but et dont l'avvers est frappé à l'effigie des divers présidents du pays qui se sont succédé pendant le siècle qui s'est écoulé depuis Washington jusqu'à Benjamin Harrison (1789-1893). Les premières ont un revers uniforme représentant deux mains entrelacées, celles d'un officier américain et d'un Indien, surmontées d'un tomahawk et d'un calumet en sautoir avec les mots : *Peace and friendship*; mais à partir de 1850 il fut apporté des modifications à ce revers suivant le désir des présidents subséquents qui ont préféré représenter certaines scènes de la vie indienne.

Cette pratique de présenter des médailles aux chefs des tribus aborigènes fut observée par les différentes nations qui se sont disputé le pouvoir en Amérique; nous retrouvons la même préoccupation chez les Espagnols. Elle s'étendit même en Afrique où l'on trouve de belles pièces offertes à divers roitelets de ce continent, mais il n'entre pas dans les bornes de cette étude de s'arrêter plus longtemps sur cette question.

LES MÉDAILLES MILITAIRES

Une autre série de médailles intéressantes à noter se trouve dans les décorations militaires décernées pour services ou faits d'ar-

mes accomplis sur terre ou sur mer, et dont l'origine remonte à la bataille de Waterloo. Ces décorations portent d'un côté l'effigie du souverain et de l'autre côté un emblème ou une devise caractéristique avec, sur la tranche, le nom du destinataire et le numéro matricule de son régiment. Elles sont attachées sur l'habit par un ruban dont la couleur et le liséré varient suivant la médaille, avec des barres portant les noms des batailles auxquelles le récipiendaire a pris part.

Plusieurs de ces décorations ont été préparées à l'intention des troupes canadiennes; les plus honorables pour elles et, en même temps, les plus appréciées des connaisseurs sont, sans contredit, celles qui se rapportent à la guerre de 1812-1814 et dont les barres portent respectivement les inscriptions des trois principales batailles, soit : *Fort Detroit*, *Chrysler's farm* et *Chateauguay*. Bien qu'elles se rapportent à la guerre de 1812, elles ne furent distribuées qu'en 1848; comme le nombre des survivants de cette guerre était alors considérablement diminué, il s'ensuit que la distribution en fut fort restreinte et qu'elles sont conséquemment d'une grande rareté, chose intéressante à signaler aux collectionneurs. Un seul soldat du nom de Lapierre (un Canadien français), a reçu ces trois barres pour avoir pris part aux trois batailles. (Voir figure 6). Aucune de ces décorations militaires ne fut cependant frappée au Canada, pour la simple raison qu'elles sont distribuées sous l'autorité du gouvernement impérial contrôlant les services de l'armée britannique et qui décerne les décorations sur les recommandations du gouvernement intéressé; le coût en est défrayé par le trésor impérial malgré le fait que les événements militaires ainsi récompensés puissent être exclusivement limités au Canada, tels que les invasions des Fénians du Vermont à Eccle's Hill en 1866 et 1870 et la campagne contre Riel lors de l'insurrection des Métis du Nord-Ouest en 1885. Félicitons du moins l'Angleterre de s'être abstenue de transmettre aux générations futures, par la frappe d'une médaille militaire, le douloureux souvenir des batailles du mouvement insurrectionnel de 1837-1838 qui a cependant déterminé la naissance des libertés constitutionnelles du Canada.

D'autres médailles ont été frappées pour rappeler le souvenir d'événements importants d'ordre militaire ou en reconnaissance de services dans la force armée, sans être destinées au port réglementaire à titre de décorations, telles que la pièce émise en 1822 par l'Angleterre à titre de reconnaissance de la défense du Canada contre les États-Unis dans la guerre de 1812-1815. L'avvers représente les parties de ces deux pays bordant les rives de la rivière Niagara entre les lacs Érié et Ontario, avec un lion et un castor sur le côté canadien, un aigle combatif sur la rive américaine et l'inscription « UPPER CANADA PRESERVED », tandis que le revers porte une couronne de laurier entourant les mots « FOR MERIT 1815 », et l'inscription « PRESENTED BY A GRATEFUL COUNTRY ». Aucune distribution ne semble cependant en avoir été faite et les exemplaires en sont très rares;⁽⁸⁾ elles ont été refondues et un autre dessin en a été préparé par Wyon en 1840 qui supprime cette fois la date de 1815 en vue, peut-être, de l'appliquer également au soulèvement ontarien de 1837 à Prescott et Navy Island, mais qui transpose les emblèmes en plaçant l'aigle du côté canadien tandis que le lion et le castor sont sur le sol américain. (Voir figure 12).

L'Angleterre a frappé des médailles pour célébrer la prise de Louisbourg par Boscawen, celle de Québec par Wolfe et celle de Montréal par Amherst; la France en frappait de son côté pour la libération de Québec en 1690 et la victoire d'Oswego en 1758. D'autres furent offertes à titre de récompense par des organisations militaires telles que l'Association Provinciale de Tir du Nouveau-Brunswick en 1866 et nous n'en finirions plus dans cette sphère si nous n'avions pour principe de nous restreindre.

Une pièce à laquelle nous avons cependant le devoir d'accorder une place importante, c'est la belle médaille dite « DE MONT-RÉAL » qui relève à la fois de la catégorie de celles des Chefs Sauva-

(8) Après de multiples recherches au Canada, en Angleterre et aux États-Unis, j'ai pu réussir à en trouver un exemplaire en bronze pour ma collection.

ges et des Médailles Militaires, parce qu'elle rappelle la capitulation de cette ville dont le nom est inscrit au sommet et qu'elle fut décernée par sir William Johnson, major général et surintendant des affaires des Six Nations Iroquoises, aux Chefs des troupes indiennes qu'il y commandait sous le général Amherst en 1760.

L'avvers représente en relief la ville de Montréal sur la rive du Saint-Laurent, avec le mur des fortifications qui l'entourait à cette époque et l'inscription de son nom avec les initiales « D. C. F. » en exergue, tandis que le revers est uni, mais le nom du chef indien à qui elle fut décernée y est inscrit en légende avec celui de sa tribu. (Voir figure 5).

On est resté longtemps sans connaître l'identité de son graveur autrement que par ses initiales mais le *Dictionnaire des Médailleurs* de Forrer, publié en 1915, l'a finalement attribuée à un orfèvre de Chelsea, du nom de D. C. Fueter qui fit enregistrer sa marque au Guilde de Londres en 1753 puis émigra à New-York en 1754 où il reçut la commande de cette médaille qui fut coulée en argent, avec bélière de suspension, puis ciselée et distribuée au nombre de vingt-trois exemplaires. Six en ont été retrouvés jusqu'à ce jour.

UNE PIÈCE SATIRIQUE

Les numismates les plus avertis n'ont pas encore pu établir la date exacte d'origine, ni même la précision de l'événement qui a provoqué l'émission de la curieuse pièce VEXATOR CANADINSIS avec la date de 1811. Son avers porte le profil d'une effigie informe entourée de cette inscription, tandis que le revers représente grossièrement Britannia assise, telle qu'on la voit sur les pennies de Wellington, entourée d'une inscription qui se lit curieusement RENUNILLUS VISCAPE 1811. (Voir figure 10).

Le *Vexator Canadinsis* de l'avvers se comprend suffisamment malgré l'orthographe fautive qu'on a corrigée en *Canadiensis* et *Canadensis* sur des frappes subséquentes et qui peut se traduire par : *Opresseur des Canadiens*; mais le *Renunillus Viscapè 1811* n'a aucun

sens à moins d'interpréter les lettres « U » comme étant des « O » mal formés et la date « 1811 » mal placée en séparant la dernière syllable du mot « *Capere* ». Cette inscription se lirait alors : « NON ILLOS VIS CAPERE » et se traduirait par : *Ne désires-tu pas les prendre ?*

Mais les chiffres mêmes de la date nous portent à réfléchir en autant que les deux premiers, 1 et 8 sont d'un certain format, tandis que les deux derniers sont beaucoup plus petits et semblent n'avoir été frappés qu'après coup ou être contremarqués sur la frappe originale.

On a surtout trouvé ces pièces dans la région de Québec et, en tenant compte de leur date et des inscriptions qu'elles portent tant à l'avers qu'au revers, on a tout d'abord cru qu'elles avaient été produite à l'époque du gouvernement de sir James Craig et qu'elles voulaient cingler l'autocratie de ce représentant arbitraire de Sa Majesté qui avait supprimé le journal patriote *Le Canadien* et fait emprisonner ses rédacteurs. C'était d'ailleurs l'opinion de l'historien Kingsford⁽⁹⁾ mais le savant numismate canadien R. W. McLachlan a prouvé, dans un article publié par *The Canadian Antiquarian*, livraison de janvier 1915, que cette pièce ne pouvait avoir été frappée avant 1835. Elle se rapporterait donc plutôt au gouverneur lord Gosford et aux événements qui ont précédé l'insurrection de 1837; mais comme il était dangereux de se gausser de l'autorité à cette époque tourmentée de notre histoire, il est plausible de croire que, sur le conseil de « personnes sages et bien renseignées », on aurait martelé les deux derniers chiffres du millésime afin de laisser croire que cette galéjade avait été produite par des loustics de 1811, alors qu'un tel écart de temps mettait ceux de 1835 ou 1837 à l'abri des représailles.

Chez nos voisins des États-Unis, les pièces satiriques ont été surtout utilisées dans les campagnes électorales. On se souvient de la lutte ardente livrée à W. J. Bryan, candidat à la présidence du pays,

(9) Cf. *A Canadian Political Coin, a monograph by William Kingsford*, Ottawa, 1874.

ayant pour programme l'adoption de l'argent comme métal d'unité monétaire et dont les adversaires distribuaient des pièces en aluminium de trois pouces de diamètre portant la tête caricaturée du candidat en prétendant que ce serait la dimension d'une pièce de dix cents s'il était élu. Ils complétaient en outre la devise du dollar d'argent « *in God we trust* » en y ajoutant les mots « *for the other 47 cents* » vu que ce dollar n'en aurait réellement valu que cinquante-trois.

LES JETONS

Sous le régime français, les jetons servaient à compter. On les versait à cet effet dans une boîte à trois compartiments respectivement destinés aux *livres*, *sols* et *deniers* ainsi qu'on a vu ci-dessus.

Louis XV fit frapper huit de ces jetons à l'intention de ses Colonies Françaises d'Amérique et chacun d'eux se subdivise en diverses variétés suivant la fantaisie du graveur appelé à traiter le sujet désigné. Ces pièces étaient frappées en argent et en cuivre, avec un seul exemplaire en or pour le cabinet des médailles du Roi; elles sont très recherchées par les collectionneurs, surtout celles qui sont en argent, mais il faut se méfier des contrefaçons.

Sous le régime anglais, les banques et même certains particuliers firent frapper pour le Canada des jetons de cuivre qui étaient généralement acceptés comme monnaie vu la rareté du numéraire. Une série émise en 1837 par les quatre banques canadiennes ci-dessus nommées représente un habitant du Canada à qui on donna le nom de « Papineau » sous lequel on désigne encore cette pièce chez les collectionneurs. (Voir figure 14). Une autre pièce dont la rareté est très grande donne une perspective de la Banque de Montréal, prise de l'angle des rues Saint-Jacques et Saint-François-Xavier où elle se trouvait en 1838. (Voir figure 9).

L'émission de ces *jetons* ou *tokens* fut particulièrement exploitée par les marchands, tels que les boulangers, bouchers, traversiers, taverniers, et surtout les associations de clubs, qui les utilisaient à titre de réclame ou comme « bons » dans leurs transactions commercia-

les. A cause de la rareté du numéraire, on s'avisa même de fabriquer de petites enveloppes en métal dans lesquelles on enfermait un timbre-poste et qui circulaient ainsi avec le nom de l'émetteur en relief sur l'enveloppe, comme représentant la monnaie indiquée par la valeur du timbre.

La plupart de ces jetons sont aujourd'hui disparus de la circulation mais il en subsiste encore qui sont d'autant plus prisés des collectionneurs qu'on les rencontre plus rarement. Les plus recherchés d'entre eux sont assurément ceux qu'on désigne sous la rubrique de *Jetons du Bout de l'Isle* et dont voici l'origine.

Par acte du Parlement du Canada, sanctionné le 25 mars 1805 (45 George III, chapitre 14), Thomas Porteous obtint l'autorisation de construire deux ponts en bois destinés à relier l'île de Montréal avec le village de Lachenaie en passant par l'île Bourdon, où le concessionnaire s'était construit une jolie résidence⁽¹⁰⁾, et d'y percevoir des taux de péage. Ces ponts furent emportés par la débâcle au mois d'avril 1807 mais Porteous obtint l'autorisation de les reconstruire dès l'année suivante et même d'en ajouter un troisième pour relier l'île Bourdon à Repentigny. La fatalité semblait pourtant s'acharner sur cette entreprise, car les trois ponts subirent le même sort peu de temps après.

Afin de faciliter la circulation sur ses ponts, Porteous fit frapper des séries de douze jetons en langue française à Birmingham en Angleterre, dont la valeur différait suivant l'importance de la traversée : un piéton devait payer six deniers et un cavalier dix, une charette tirée par un cheval payait deux chelins pour sa charge, y compris le cocher, et une calèche tirée par deux chevaux était taxée à deux chelins et neuf deniers, y compris le cocher et deux passagers. De là, douze jetons différents émis en trois séries dont l'une se lisait :

(10) Cette île est située au confluent des rivières des Prairies, d'Ottawa et de L'Assomption, à l'endroit où elles se jettent dans le fleuve Saint-Laurent, et on voit encore aujourd'hui les murs de la maison Porteous.

DE L'ISLE DE MONTREAL A REPENTIGNY OU LACHESNAYE, la seconde : DE LACHESNAYE A L'ISLE DE MONTREAL OU REPENTIGNY et la troisième : DE REPENTIGNY A L'ISLE DE MONTREAL OU LACHESNAYE, avec l'indication PERSONNE, ou CHEVAL, ou CHARRETTE, (sic) ou CALECHE, suivant le cas, au revers de la pièce.

Mais comme le graveur anglais de Birmingham était peu versé sur la distinction à faire entre les lettres « N » et « U » de son manuscrit en langue française, il poinçonna bravement REPENTIGUY avec la lettre « U » et « ON » Lachesnaye au lieu de « OU ». Autre détail typique : le gardien du pont de Lachenaie ne savait pas lire et, pour reconnaître les jetons qui lui étaient destinés, il fit une entaille à la partie supérieure de toutes ses pièces. (Voir figure 11).

Comme ces jetons n'ont pas été longtemps en usage et qu'ils datent d'un siècle et demi d'existence, on peut s'imaginer qu'ils sont rares et, partant, fort recherchés des collectionneurs. Lors de la vente aux enchères de la collection Wilson en 1925 une série complète en a été divisée entre deux enchérisseurs au prix de \$455.00. Aussi, les imitateurs n'ont-ils pas manqué de chercher à tirer parti de cette veine et 80 ans après l'aventure des ponts du Bout de l'Isle, on a vu paraître sur le marché douze autres jetons dits « De Repentigny » et portant en trois séries différentes les mots ON REPENTIGUY et A REPENTIGUY et enfin DE REPENTIGUY avec le revers : PERSONNE, CHEVAL, CHARETTE (cette fois écrite avec un seul R) et CALECHE, comme pour les autres. On n'a pu, jusqu'à ce jour, en établir l'identité de façon satisfaisante mais les amateurs déboursent quand même la forte somme pour se les disputer.

GRAVEURS, POINÇONS ET ATELIERS DE FRAPPE

En parlant de *l'Évolution de l'Art Numismatique* et de ses *Procédés d'Exécution* dès le début de cet article, nous avons signalé tour à tour la beauté artistique de cet art en Grèce, sa décadence à Rome, son relèvement avec la Renaissance italienne et son épanouis-

sement en France sous le règne du Roi Soleil. Aussi, les Modernes qui cherchent à « épater le bourgeois » par la production d'oeuvres « viriles » ou simplement « abstraites » sinon « frénétiques » doivent-ils s'attendre à voir leurs « chefs-d'oeuvre » sombrer normalement dans l'oubli; cette observation, qui s'adresse plus particulièrement à la peinture, s'applique en même temps à la numismatique et surtout à l'art de la médaille.

A raison de nos attaches intimes avec la France et l'Angleterre, c'est la production numismatique de ces deux pays qui nous intéresse plus particulièrement et c'est pourquoi les oeuvres des Dupré, des Warin, des Mauger, des Roettier et des Duvivier, qui ont illustré le Grand Siècle, se retrouvent encore assez souvent au Canada, de même que celles des Gatteaux, des Bovy, des Chapu, des Dubois, des Roty et autres graveurs français de l'époque contemporaine.

Quant à l'Angleterre, nous avons souligné le fait qu'exception faite de la famille Wyon, c'est de l'étranger qu'elle a reçu ses plus illustres graveurs et c'est elle qui a produit la médaille du plus grand module qu'on se soit jamais risqué à exécuter : celle de la victoire des Quatre Puissances Alliées sur Napoléon à Waterloo, dont le diamètre mesure cinq pouces et un tiers et qui constitue le chef-d'oeuvre de Pistrucci. Le projet de cette pièce monumentale, mis de l'avant en 1819 par le Prince Régent d'Angleterre (qui a régné ensuite sous le nom de George IV), ne fut conduit à bonne fin par l'Hôtel de la Monnaie de Londres qu'en 1849; mais, comme l'échiquier politique des anciens combattants avait alors évolué, on s'abstint d'en faire une propagande déplacée. Il n'en fut tiré que des électrotypes de l'avvers et du revers pour la satisfaction des amateurs.

Le premier graveur de monnaies et médailles dont nous puissions être fiers au Canada fut un Français du nom de Jean-Marie Arnault qui vint s'établir à Montréal sur invitation des Messieurs de Saint-Sulpice; il ouvrit boutique sur la rue Craig en face de la rue Saint-François-Xavier vers l'année 1830 et c'est lui qui a gravé la plupart des sous décrits sous la désignation de « *sous-bouquet* » qui

ont circulé à partir de 1836, ainsi que les médailles de tempérance de cette époque. Il vécut ici pendant une quinzaine d'années.⁽¹¹⁾

Québec et Montréal ont rivalisé dans la production d'articles religieux et profanes en argent; les oeuvres de leurs auteurs ont été savamment décrites par Marius Barbeau, Ramsay Traquair et Gérard Morisset. Nous ne voudrions pas marcher sur les brisées de ces érudits; aussi nous bornerons-nous à signaler, parmi les plus dignes de remarque, les noms de Ranvoyzé, d'Amiot, d'Arnoldi, de Cruickshank, d'Huguet-Latour et de Giasson parmi nombre d'autres dont les oeuvres sont citées par ces connaisseurs.

Et ceci nous amène à parler des « poinçons » employés par les artistes comme signature de leurs oeuvres.

Le Bureau de Garantie (*Assay Office*) des objets d'or et d'argent en Angleterre contrôle ordinairement l'authenticité de leur fabrication par l'étampage de quatre poinçons : le premier pour le titre du métal employé, le deuxième pour le bureau de garantie, le troisième pour sa date et le dernier pour l'identité de l'auteur; on y ajoute parfois un cinquième poinçon pour indiquer le degré de finesse du métal.

Ces poinçons sont respectivement formés de dessins et de lettres conventionnels, celui de l'auteur s'exprimant ordinairement par une marque qu'il a fait enregistrer au Guilde des Orfèvres et qui se compose le plus souvent de ses initiales placées en exergue, comme nous avons vu pour la médaille de Montréal exécutée par D. C. Fueter.⁽¹²⁾

(11) Les œuvres que ce graveur a signées sont assez rares. Je possède, dans ma collection de numismatique, une médaille de Tempérance *unique*, c'est-à-dire dont on ne connaît pas d'autre exemplaire, qui porte la date de 1841 à Montréal et qui représente l'église de Notre-Dame avec ses deux tours qui ne furent cependant complétées qu'au cours des années 1841-1843. (Voir l'article de R. W. McLachlan à ce sujet dans *The Canadian Antiquarian* de 1914, Vol. XI, page 48).

(12) Je me suis rendu acquéreur, il y a quelques années, d'une croix de mission en argent de 10 pouces de longueur portant l'étampe

La « frappe » des pièces exige une machinerie puissante qu'on ne peut généralement trouver dans les ateliers privés. Aussi les gouvernements ont-ils construit des établissements officiels connus sous le nom d'Hôtels de la Monnaie (*Mint* en langue anglaise) aux fins d'y pourvoir.

Le projet d'un Hôtel de la Monnaie pour le Canada remonte à l'année 1901 mais sa réalisation dut attendre l'émission d'une proclamation impériale qui ne fut promulguée que le 2 novembre 1907, fixant la date officielle de son établissement à Ottawa au 1er janvier 1908. Les premières pièces de monnaie émises officiellement par cette institution royale portent donc le millésime de cette année; elles consistaient en pièces de 1, 5, 10, 25 et 50 cents. Les dollars en argent n'ont été émis que plus tard et ne sont guère d'usage courant vu que le papier-monnaie est moins encombrant; les collectionneurs seuls en réclament. D'autre part, les billets officiels de 25 cents ont été discontinués.

Jusqu'à la fondation de cet établissement, les médailles et monnaies officielles ne pouvaient être frappées ailleurs qu'aux établissements royaux d'outre-mer. De fait, on s'est contenté jusqu'à ce jour d'y frapper des pièces de monnaie à l'effigie du souverain et sous l'autorité du gouvernement impérial; mais rien n'empêche la fabrication privée de médailles, de plaquettes, de jetons et autres pièces ne portant pas de caractère officiel, pourvu qu'ils ne présentent pas une apparence qui puisse être confondue avec la monnaie.

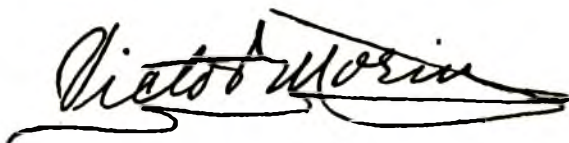
Grâce à l'initiative privée, il s'est fondé en notre pays plusieurs « ateliers de frappe » qui nous font honneur. Les médailles de nos gouverneurs et lieutenants-gouverneurs, qui sont distribuées en récompenses de fin d'année scolaire, les plaquettes de l'Exposition Nationale de Toronto, ainsi que nombre de médailles religieuses et de sociétés sont de cette provenance.

« MONTREAL » et les initiales « P. H. » (poinçon de Pierre Huguet-Latour). Elle avait été trouvée dans une sépulture indienne près de Toledo dans l'État d'Ohio.

La Maison Caron Frères, fondée à Montréal, s'est spécialisée dans cet art en même temps que dans la production d'insignes en émail; sa plus belle pièce est probablement celle que le Comité du Centenaire de sir Georges-Etienne Cartier a fait exécuter lors de l'érection du monument à la gloire de ce grand homme d'État. Il n'en a cependant été frappé que très peu d'exemplaires, le projet de leur distribution ayant été abandonné, et cette firme a discontinué ses opérations depuis lors. L'établissement de C. Lamond & Fils semble aujourd'hui recueillir les suffrages du clergé ainsi que de la clientèle canadienne-française.

La Maison de bijouterie Henry Birks & Sons a produit de belles médailles et plaquettes à Montréal et à Toronto, tandis que P. W. Ellis & Co., Ryrie et Ellis Brothers ont fait de même dans cette dernière ville. Notons principalement la médaille de la Société Historique de Montréal, la plaquette de Louis-Hippolyte LaFontaine revendant au Parlement les droits de la langue française au Canada, et celle des Patriotes de 1837 à Montréal.

En un mot, l'art de la numismatique au Canada est encore en voie de perfectionnement. Bien que de belles oeuvres aient été produites, il ne peut se comparer à l'élégance, au fini, à la conception artistique des produits européens, mais le goût et l'habileté de nos artistes se développent dans tous les domaines. Déjà la peinture et la sculpture canadiennes se sont fait remarquer et nous pouvons prédire qu'avant peu d'années nous aurons également des médailleurs de renom dont les oeuvres pourront soutenir une honorable comparaison avec les produits de l'art européen.

A handwritten signature in dark ink, reading "Diato Morin". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal flourish extending to the right.